



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 MARS 2016

L'an deux mille seize, le mardi 8 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

**Présents** : Laurent CABANAS, Georges RAVOIRE, Estelle FAURE, Laurent CHAUVEAU, Simone JULIEN, André DURAND, Florence HUC, Serge PINA et Rozenn IRVOAS.

**Pouvoirs** : Karine SEYMOUR a donné pouvoir à Laurent CHAUVEAU,  
Dany DUBOIS a donné pouvoir à Georges RAVOIRE,  
Laetitia LAPAIX a donné pouvoir à Estelle FAURE,  
Hélène ZATKOWSKI a donné pouvoir à Simone JULIEN,  
André VALETTE a donné pouvoir à Laurent CABANAS.

**Absents excusés** : Pascal THIERRY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Estelle FAURE.

### 1. Intervention de SOLEVAL

En préambule de la séance, Madame Laure BARTHELEMY-BLANC, Directrice de SOLEVAL, association loi 1901, est invitée à présenter l'association aux élus.

L'association SOLEVAL, est une Agence Locale de l'Energie et du Climat qui intervient sur le territoire du Sicoval et du sud-est toulousain. Elle a été créée en avril 2007 avec le soutien technique et financier de la communauté d'agglomération du Sicoval, de l'ADEME et de la Région Midi-Pyrénées.

Elle a pour objet :

- de favoriser et d'entreprendre des opérations visant à l'utilisation rationnelle de l'énergie, à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement,
- d'être un espace d'information pour les particuliers et les collectivités sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables.

SOLEVAL fait partie du réseau national des agences locales de l'énergie : FLAME. Ce réseau compte une trentaine d'agences en France, toutes créées à l'initiative de collectivités locales et proposant des actions adaptées à leur territoire. Elle adhère également au CLER Réseau pour la transition énergétique. Il a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, et, plus largement, la transition énergétique. Aujourd'hui, le CLER fédère un réseau de près de 200 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire.

L'association a pour mission :

- D'informer et de sensibiliser :
  - conseils gratuits par téléphone ou sur rendez-vous pour tout public
  - organisation de visites d'installations exemplaires équipées en énergies renouvelables
  - organisation de conférences sur le thème de l'énergie, de l'habitat, des transports ...
  - participation à des foires et salons
  - articles de presse, émissions de radio
- D'accompagner les habitants du Sicoval dans leur projet de rénovation : l'opération Renoval. En fonction des besoins, le conseiller pourra analyser l'état actuel de l'habitat, dégager les priorités de travaux et remettre aux particuliers une liste d'artisans qualifiés et signataires d'une charte avec le Sicoval. Il pourra également aider le particulier à la lecture des devis, au montage des dossiers d'obtention des différentes aides financières et analyser l'impact des travaux par un suivi des consommations.
- D'aider à la décision : mettre en place un conseil en Energie Partagé pour les collectivités adhérentes : état des lieux énergétique du patrimoine de la commune, suivi énergétique des équipements communaux, accompagnement de projet.

SOLEVAL est également un centre de ressources qui dispose d'une littérature spécialisée sur l'énergie dans le bâti (individuel et tertiaire) et l'environnement.

Une fois l'exposé de Madame Laure BARTHELEMY-BLANC terminé, celle-ci est remerciée pour sa présentation puis elle quitte la séance.

## 2. Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

## 3. Délibération sur les indemnités des élus

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'en application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique au taux plafond, sans délibération du conseil municipal. Toutefois, à la demande du maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de conserver les indemnités à un taux inférieur et de garder les mêmes pourcentages de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique que la délibération n° 2014-2-7 du 8 avril 2014 :  
 Pour le Maire, à 35,8 % au lieu de 43 % de l'indice 1015 soit 1360 € brut,  
 Pour les Adjointes, à 11.5 % au lieu de 16.5 % de l'indice 1015 soit 437 € brut.

*Le conseil municipal accepte cette décision par 12 voix pour et 2 abstentions.*

## 4. Délibération sur les Comptes Administratifs Budget communal et CCAS

Monsieur le Maire présente les résultats du budget communal pour l'année 2015, le compte administratif est conforme aux comptes de gestion communaux du Trésor Public.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>Recettes :</b>		
Prévisions	124 786, 00 €	656 912, 00 €
Recettes nettes	89 228, 33 €	725 984, 35 €
<b>Dépenses :</b>		
Prévues	124 786, 00 €	656 912, 00 €
Réelles	98 139, 76 €	612 694, 39 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>		
Excédent		<b>103 289, 96 €</b>
Déficit	<b>9 011, 43 € (*)</b>	

(\*) Sans compter les restes à réaliser de 10 500 €

*Le Conseil Municipal adopte le compte administratif communal 2015 à l'unanimité.*

### • Compte administratif CCAS

	FONCTIONNEMENT
Recettes	8 142,50 €
Dépenses	226, 99 € (*)
Résultat de l'exercice	
Excédent	7 915, 51 €

*A noter : la subvention de 1 000 € au CCAS prévu au BP n'a pas été versée en 2015.*

(\*) Aides (facture d'un particulier eau et assainissement pour 152,89 € et semaine multi activités de 18,10 €) + Taxe foncière de 56 €.

*Monsieur le Maire explique que les membres du CCAS se réuniront pour procéder au vote du compte administratif du CCAS 2015.*

## 5. Débat d'orientation budgétaire : choix des investissements 2016

Monsieur le Maire présente aux conseillers une série d'investissements à débattre qui devra permettre des décisions pour l'élaboration du budget primitif 2016.

Les possibilités d'investissement sont cette année réelles en fonction :

- d'un autofinancement brut de plus de 100 000 €.
- d'une baisse du remboursement des emprunts (11 000 € de remboursement du capital en moins)
- d'une possibilité d'emprunt à un taux assez faible (2%).

#### Les investissements incontournables :

- le préau : classé en priorité par tous et arrivé à maturité (permis, subventions, entreprises...)
- le plan incliné adaptation pour handicap (engagement plan équipement handicap)
- cour de l'école (prévue en liaison avec les travaux routiers)
- rue des Pyrénées (qui forme l'essentiel de l'enveloppe du pool routier)
- plateau traversant devant Mailhol engagé avec les travaux du pool routier mais non financé par l'enveloppe. Ce dispositif est contesté car onéreux par rapport au radar pédagogique mais plus efficace.

#### Les investissements nécessaires :

- la porte arrière de la mairie : deux devis sont présentés pour sensiblement la même prestation :
  - Menuiserie DELMAS d'un montant de 6654 ,50 € T.T.C,
  - Société ISOL pour un montant de 5622 € T.T.C.

*Le conseil municipal décide de retenir le devis de la société ISOL à l'unanimité et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour demander des subventions afférentes à ces travaux.*

- le mobilier scolaire : promis en conseil d'école dans un plan progressif d'équipement.

*Le conseil municipal décide de retenir à l'unanimité ces propositions d'investissements, excepté pour le plateau traversant par 12 voix pour et 2 voix contre.*

Les investissements éventuels : le conseil municipal ne se prononce pas avant d'avoir de plus amples informations. Il ne s'agit là que d'informations :

- le radar pédagogique : subventionné à 30 % selon l'étude réalisée. Des propositions sont à venir. Son principe est adopté mais il est demandé d'étudier d'autres solutions (feu tricolore asservi à la vitesse).
- le mobilier de la salle d'En Cabos : subvention éventuelle de la CARSAT mais le montant doit être précisé.
- les signalisations municipales doivent être chiffrées. La décision finale sera actée selon l'étude.
- la signalisation des commerces : il ressort après la discussion un certain nombre de désaccords sur ce point. Une étude doit être réalisée afin de présenter un projet à l'équipe municipale.

Une fois les études réalisées, les projets pour ces investissements seront présentés lors d'un conseil municipal ultérieur.

## **6. Information sur le déroulement des travaux à venir**

En ce qui concerne le Chemin des sports, Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la partie descendante et le bas du chemin seront refaits entièrement avec une participation financière à 1/3 pour le constructeur (c'est-à-dire la bande de roulement) et au 2/3 pour la commune (la structure). Les travaux devraient coûter 12 000 € dont 8 000 € seront à la charge de la mairie. Le bas du chemin des sports, le long du terrain de rugby, sera financée entièrement par Mesolia.

Au niveau de la maison de santé de Mailhol, le ralentisseur matérialisé par la pose d'un plateau traversant et la pose de panneaux indiquant la zone de roulement à 30 km/h sur la RD97 seront réalisés avant les vacances de Pâques, en continuité des travaux de la Rue des Pyrénées.

Pour les travaux de la Rue des Pyrénées, le programme vient de débiter. L'entreprise ERDF qui doit procéder au renforcement d'une ligne qui part du Chemin de la Fount pour remonter devant l'église en passant sous la RD2, vers la Rue des Pyrénées. Cette tranchée sera prolongée jusqu'à la Rue de Gavarnie. Le SICOVAL prend ensuite le relais jusqu'en juin pour faire toute la voirie de la rue avec un autre ralentisseur (Rue de Gavarnie, au niveau de l'école) et les aménagements de trottoirs prévus.

Pendant la même période, la cour élémentaire de l'école sera refaite. Les travaux du préau démarreront après le 7 juillet (appel d'offre terminé au 8 mars 2016).

## **7. Délibération pour la vente du terrain de l'enclave du château Campauliac**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que ce point a déjà été évoqué lors d'un conseil municipal, la décision de l'assemblée était de vendre cette parcelle de 136m<sup>2</sup> au prix de 1€ le m<sup>2</sup> soit 136€. Dans un courrier destiné à la mairie, les héritiers, le géomètre et leur notaire font savoir que ce n'était qu'une régularisation et que la « vente » symbolique ne se faisait qu'administrativement. La vente à l'euro symbolique étant désormais illégale, les héritiers proposent une vente pour 40 €.

*Le conseil municipal décide à l'unanimité de rejeter la proposition des héritiers et revient à sa décision initiale de 1€ le m<sup>2</sup> soit 136 €.*

## **8. Information sur les subventions aux associations**

Après discussion entre les conseillers municipaux, Monsieur le Maire suggère le gel des subventions et propose de conserver les sommes proposées en 2015.

	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>ACCA</b>	420 €	420 €
<b>Association bouliste</b>	607 €	607 €
<b>Labastide en fête</b>	7 400 €	7 500 €
<b>Coopérative scolaire</b>	1 305 €	990 €
<b>FNACA</b>	102 €	102 €
<b>Foyer Rural</b>	2 080 €	2 100 €
<b>ACLB Rugby</b>	2 560 €	2 560 €
<b>Parents d'élèves</b>	530 €	530 €
<b>Arbres et Paysages d'Autan</b>	100 €	100 €
<b>Lecteur du Val</b>	50 €	50 €
<b>Sport santé</b>	-	50 €
<b>Total</b>	<b>15 154 €</b>	<b>15 009 €</b>

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le Foyer rural fête ses 60 ans mais n'a pas déposé de dossier de demande de subvention exceptionnelle. Il est donc convenu d'attendre leur demande circonstanciée pour statuer sur une augmentation de leur subvention pour l'année 2016.

*Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.*

## **9. Délibération sur une subvention à l'organisation d'un séjour classe verte**

Monsieur le Maire explique que la Maîtresse de CM2 a conçu le projet d'une classe verte sur trois jours au Lac de Saint Ferréol. Les demandes de financement sont lancées et elle sollicite la mairie afin de diminuer le coût pour les familles.

Les enfants logeront sur place au Relais des 4 vents et bénéficieront d'une initiation voile complétée par une visite du musée du Canal du midi.

Le budget total s'élève à 3 859 € selon le décompte suivant :

Hébergement pension complète	1764 €
Séances de voile et orientation	1380 €
Transport	580 €
Visite du musée	135 €

Ce décompte sans subvention donne un coût de 167 € par enfant

Avec une subvention de la coopérative scolaire et de l'APE le coût par enfant par famille pourrait se situer entre 110 et 120 €. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer au financement de cette classe verte à hauteur de 300 € et d'informer les familles qui auraient des difficultés pour assumer le coût de saisir le CCAS pour l'attribution d'une aide.

*Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 300 € pour ce projet et accepte que le CCAS aide les familles en difficultés.*

## **10. Délibération pour la création d'une plaque d'information pour les arbres remarquables**

Monsieur le Maire propose la création d'une plaque d'information pour l'arbre remarquable situé au cimetière communal.

L'association « Arbres et Paysages d'Autan » propose de signer une convention de partenariat pour un an qui aura pour objectif la préservation et la valorisation du patrimoine arboré remarquable de la commune, la sensibilisation des habitants et la rédaction de la maquette de la plaque d'information concernant cet arbre. Le montant de la participation financière s'élèvera à 230 € H.T et sera versé à l'association sous forme de subvention. La société PICBOIS se chargera de la création de la maquette pour un devis de 150 à 300 € H.T suivant le modèle.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

## **11. Informations générales : projet de schéma de déplacements doux**

Vu l'heure tardive, les conseillers décident de renvoyer ce point au prochain conseil.

## **12. Informations Sicoval**

**Le Tremplin LARSEN** : André DURAND rappelle que la commune de Labastide Beauvoir reçoit le tremplin LARSEN le 12 mars 2016 à la salle Gruvel. Cette manifestation est gratuite et ouverte à tous, c'est l'occasion pour les groupes ou solistes de montrer leur talent, de se mesurer aux autres, et de pouvoir, peut-être, décrocher la 1ère partie du festival, toujours dans un esprit de convivialité, de partage et de découverte artistique. C'est avant tout une opportunité pour ces jeunes groupes de faire partager leur univers sonore et de tenter, en 15 minutes, d'emballer le public et le jury.

### **La démarche de rationalisation :**

Le SICOVAL est confronté à des difficultés économiques et doit maintenir et augmenter ses économies de fonctionnement et d'investissements. Pour se faire, le SICOVAL a entrepris des mesures, qui ont un impact sur les communes membres, selon plusieurs angles :

- **Le prêt de matériel**

Prêt de tentes, estrades, tables, praticables : 177 € par manifestation quelle que soit la durée et la quantité de matériel emprunté.

Grand podium : Amené et développé par le SICOVAL : 520 €

La facturation sera faite en fin d'année par déduction sur l'attribution de compensation.

- **Les autorisations de droit du sol :**

Actes délivrés	75 % du coût pondéré
Permis de construire	332 €
Déclaration préalable	232 €
Permis d'aménager	398 €
Permis de démolir	266 €
PC modificatifs	133 €

Là aussi, la retenue sera faite sur l'attribution de compensation en fonctionnement.

**En simulation par rapport à l'année 2015, la dépense pour la commune est de 5 876 €**

- **Schéma départemental d'aménagement numérique SDAN**

Ce schéma pour lequel nous avons voté NON a été quand même maintenu. Il était prévu 3 € par habitant chaque année mais après étude, nous sommes à 1,19 € par habitant en 2016.

**Nous devons donc payer 1369 € au chapitre 204 de la section d'investissement.**

- **La dotation de solidarité communautaire :**

Cette dotation versée par le SICOVAL est basée sur le nombre d'habitants, d'enfants scolarisés, de logements sociaux et sur le potentiel fiscal des habitants.

Notre commune n'est pas trop touchée avec une baisse de 2,3 % soit 43 022 € pour 2016.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h50.**